



Cuml de 2 emplois (semaine et week end)

Par **chevallierste**, le **09/09/2009** à **16:44**

Bonjour,rnrnJe possède un travail depuis 10 ans dans une PME (responsable projet) avec salaire et avantage en nature (voiture de fonction, etc...).rnDepuis 2 mois la société a été rachetée et les avantages en "nature" ont disparu. Je suis, pendant 6 mois dans une situation financière difficile car j'ai engagé des frais plus l'achat d'une nouvelle voiture, pour aller travailler (je suis en campagne donc pas de transports en commun).rnEst-il possible de travailler légalement, en plus de mon travail, sur 5 jours la semaine et cumuler un travail le week end afin de retrouver une situation financière normale (pendant 6 mois je pense).rnrnMerci de vos réponsesrnrnM. Ch.

Par **Toucan**, le **10/09/2009** à **16:40**

Bonjour,rnrnLe salarié qui exerce plusieurs emplois doit respecter la réglementation de la durée du travail, [s]sauf[/s] lorsqu'il exécute :rn- des travaux d'ordre scientifique, littéraire ou artistique rn- des oeuvres d'intérêt général (enseignement...) rn- des travaux ménagers de peu d'importance chez des particuliers pour leurs besoins personnels rn- des travaux d'extrême urgence dont l'exécution immédiate est nécessaire pour prévenir des accidents imminents ou organiser des mesures de sauvetage rn- des travaux effectués pour son propre compte rnSi le contrat de travail contient une clause d'exclusivité, le cumul est formellement interdit.rnrnCordialement